

CONSEIL MUNICIPAL DE NOISY-LE-ROI
DELIBERATION N° 2026-02-02-08

Date de convocation : 16 janvier 2026

Date d'affichage : 04 février 2026

SUBVENTIONS COMMUNALES VERSÉES AUX ASSOCIATIONS ET AU C.C.A.S POUR L'ANNÉE 2026

Nombre d'élus : 27

Présents : 21

Représentés : 3

Votants : 24

L'an deux mille vingt-six, le 02 février, le conseil municipal de Noisy-le-Roi, légalement convoqué, s'est réuni salle du conseil en séance publique sous la présidence de Monsieur Marc TOURELLE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 21

Marc TOURELLE, Christophe MOLINSKI, Delphine FOURCADE, Patrick KOEBERLE, Marie-France AGNOFE, Guy TURQUET de BEAUREGARD, Marie-Hélène HUCHET, Dominique SERVAIS, Salvador-Jean LUDENA, Sylvie HAUFF, Marc TIMSIT, Audrey de FORNEL, Jérôme DUVERNOY, Armelle LUCAS de PESLOUAN, Roch DOSSOU, Pauline LACLEF, Dominique JAILLON, Loïc FLICHY, Magali PRADEL, Michel BOISRAMÉ, Morgane LAMBLIN

Absents ayant donné pouvoir : 3

Cyrille FREMINET a donné pouvoir à Marc TOURELLE

Jean-Michel RAGUENES a donné pouvoir à Christophe MOLINSKI

Jean-François VAQUIERI a donné pouvoir à Patrick KOEBERLE

Absents : 3

Géraldine LARDENNOIS

Frédéric RAVEAU

Christophe VAN DER WERF

Secrétaires de séance :

Marie-France AGNOFE et Delphine FOURCADE

Quorum : 14

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU la loi N°82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

VU la loi d'orientation N°92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2311-7 et L.2131-11 ;

VU l'avis de la Commission Sports et Jeunesse réunie le 6 janvier 2026 ;

VU l'avis de la Commission Culture, Animation réunie le 17 décembre 2025 ;

VU l'avis de la Commission Finances réunie le 20 janvier 2026 ;

CONSIDERANT qu'il convient de procéder à l'adoption des subventions à verser par la Commune pour l'année 2026 aux associations et au C.C.A.S. ;

ENTENDU l'exposé du Rapporteur ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

1) **DECIDE** d'attribuer pour l'année 2026 les subventions suivant le tableau ci-joint :

Nom de l'organisme	Pour mémoire BP 2025	BP 2026
Fonction 024 - Aide aux associations (autres)	19 500 €	19 500 €
Accueil des Villes Françaises	1 200 €	1 200 €
Association des Anciens Maires et Adjointes des Yvelines ADAMY	150 €	150 €
Association Internationale des Combattants et Sympathisants - Services de renseignement	200 €	200 €
Association Renaissance du Patrimoine Noisy-le-Roi / Bailly	1 800 €	1 800 €
Cèdre Loisirs	850 €	850 €
Comité d'activités culturelles	4 000 €	4 000 €
Cultura Science 78	1 000 €	1 000 €
Le Rideau Rouge	1 000 €	1 000 €
Le Rond-Point	2 800 €	2 800 €
Noisy Bailly En Transition	1 000 €	1 000 €
Souvenir Français	1 000 €	1 000 €
UNC Section 78	600 €	600 €
Yvelines Beers Festival	3 900 €	3 900 €

Nom de l'organisme	Pour mémoire BP 2025	BP 2026
Fonction 048 - Coopération Internationale	10 300 €	10 200 €
Comité de Jumelage	8 000 €	8 000 €
Amicale Franco-Allemande	800 €	1 100 €
Amicale Franco-British	1 500 €	1 100 €
Fonction 201 - Enseignement - Apprentissage	200 €	400 €
Association Soutien Scolaire Bailly-Noisy	200 €	400 €
Fonction 211 - École Maternelle	740 €	700 €
Coopérative scolaire Maternelle La Fontaine	325 €	320 €
Coopérative scolaire Maternelle Kergomard	415 €	380 €
Fonction 212 - École élémentaire	4 340 €	3 980 €
Coopérative scolaire élémentaire Le Cèdre	2 320 €	2 100 €
Coopérative scolaire élémentaire Jules VERNE	2 020 €	1 880 €
Fonction 222 - Enseignement du deuxième degré	3 370 €	3 370 €
Collège Quintinie	3 370 €	3 370 €
Fonction 313 - Bibliothèque	14 000 €	14 000 €
Lecture & Culture	14 000 €	14 000 €
Fonction 30 - Sports	36 740 €	33 760 €
AS SAINT CYR FONTEANY HANDBALL		500 €
ASS Football SFCBN	7 200 €	7 200 €
ASSOCIATION BASKET NOISY BAILLY	3 600 €	3 600 €
ASSOCIATION DE PÉTANQUE	350 €	300 €
ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLÈGE DE LA QUINTINIE	1 000 €	1 000 €
ASTTBN (TENNIS DE TABLE)	2 000 €	2 000 €
BADMINTON	340 €	360 €
CERCLE D'ESCRIME	1 000 €	1 000 €
CLUB GYMNIQUE	1 100 €	1 100 €
FCBN ESCALADE		1 000 €
GOLF EN VAL DE GALLY	600 €	700 €
JUDO CLUB DE BAILLY-NOISY LE ROI	1 000 €	1 000 €
OLYMPIQUE CLUB DE BAILLY	2 250 €	2 400 €
PIROUETTE	700 €	800 €
PROVISION FORUM DES ASSOCIATIONS	450 €	450 €
RUGBY CLUB YVELINES	500 €	700 €
STRIKES BASEBALL CLUB	1 000 €	1 000 €
TAI JITSU	1 200 €	1 200 €
TENNIS CLUB	3 000 €	2 000 €
COLLÈGE QUINTINIE - SECTION TENNIS CLUB	750 €	750 €
TRAIL	3 000 €	
TRITONS	3 000 €	2 500 €
VÉLO CLUB	800 €	800 €
YOGA ET MÉDITATION	1 500 €	1 000 €
YOGA ET SOPHROLOGIE	400 €	400 €
Fonction 338 - Autres activités pour les jeunes	35 000 €	30 000 €
EMAJE	30 000 €	25 000 €
Scouts Unitaires de France	2 500 €	2 500 €
Scouts et Guide de France	2 500 €	2 500 €
Sous-Total Association	124 190 €	114 960 €
Fonction 420 - Actions sociales	514 301 €	260 000 €
Centre Communal d'Actions Sociales	514 301 €	260 000 €
Total	638 491 €	374 960 €

2) **PRECISE** qu'en application de l'article L.2131-11 du Code général des Collectivités Territoriales, n'ont pas pris part au vote de certaines subventions :

- Jérôme DUVERNOY, Cultura Science 78

3) **DIT** que la dépense est inscrite au budget primitif de l'exercice 2026 adopté ce jour et imputée au chapitre 65, articles 657363 (C.C.A.S.) et 65748 (associations).

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits
A Noisy-le-Roi, le 02 février 2026

Le Maire
Marc TOURELLE

Je soussigné, Marc TOURELLE, Maire de Noisy le Roi,
Certifie le caractère exécutoire de la présente